

Al-Adab Al-Moufrad – Cours n°3

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge auprès de Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est Son serviteur et Son Messager.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ».

[Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».

[An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ».

[Al-Aḥzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

L'imâm Al-Boukhârî –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Chapitre de la parole douce avec les parents :

8) Mousaddad nous a rapporté d'après Ismâ'îl bnou Ibrâhîm d'après Ziyâd bnou Mikhrâq d'après Taysalatou bnou Mayyâs qui dit :

J'étais avec les najdât ^[1] et j'avais commis des péchés que je ne considérais pas autrement que des péchés majeurs et j'ai mentionné cela à Ibn 'Omar qui dit : "Et quels sont-ils ?". Je répondis : "Ceci et cela". Il dit : "Ce ne sont pas des péchés majeurs qui sont au nombre de neuf : Associer à Allah, tuer quelqu'un, fuir le combat lorsqu'on marche vers l'ennemi, calomnier (de fornication) la personne chaste ^[2], consommer l'argent de l'usure, consommer l'argent de l'orphelin, l'injustice et l'inimitié à la mosquée, pousser autrui à un travail sans salaire (ou se moquer d'autrui) ^[3] et les pleurs des parents en raison de la désobéissance de leur enfant". Ibn 'Omar me dit : "As-tu peur du Feu de l'Enfer et aimerais-tu entrer au Paradis ?". Je répondis : "Oui, par Allah !". Il dit alors : "Est-ce que tes parents sont encore vivants ?". Je répondis : "J'ai ma mère". Il dit : "Par Allah ! Si tu étais doux en paroles envers elle et la nourrissais, tu entrerais certes au Paradis tant que tu t'écartes des péchés majeurs" ^[4].

L'explication de Cheikh Zayd bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Il y a dans ce athar la fatwâ donnée par les gens de science et de sagesse et de réflexion et qu'ils ne font pas désespérer les gens quant à la Miséricorde d'Allah et ils savent que le meilleurs acte d'adoration par lequel les gens se rapprochent d'Allah Le Très-Haut parmi les droits des gens est la bonté envers les parents qui se manifeste dans le fait de les nourrir lorsque cela est nécessaire et dans la douceur des paroles et dans le réconfort et en s'acquittant de leurs besoins.

¹ N.d.t : Les compagnons de Najdah bnou 'Âmir Al-Hanafî et parmi leurs fondements : celui qui ment un petit mensonge ou commet un péché mineur et persiste dessus, il est pour eux un mécréant polythéiste et de même au sujet des péchés majeurs. Et ils ont dit : Ceux qui commettent des péchés majeurs parmi eux ne sont pas mécréants tandis que les autres qui commettent des péchés majeurs sont mécréants. Voir Al-Faṣl d'Ibn Hazm (5\195).

² N.d.t : Qu'elle soit une femme ou un homme, une femme mariée ou une femme vierge selon l'unanimité des savants. Voir Al-Fath (12\181).

³ N.d.t : Certains parmi les gens de science ont regroupé les deux sens en disant que pousser autrui à un travail sans salaire est une manière de se moquer de lui.

⁴ Authentique.

La vérité, c'est que le père ne charge pas les enfants -qu'ils soient des garçons ou des filles- d'une charge qui leur pèse et qui leur soit difficile mais de plus peut-être qu'il est même plus clément envers eux qu'ils ne le sont envers leurs propres personnes comme c'est la nature humaine mais de plus la nature des animaux car les animaux sont doux envers leurs progénitures comme nous en a informé le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) dans sa parole : « **Allah a certes 100 miséricordes** ^[5] **dont Il en a fait descendre une seule pour les gens sur Terre qu'ils soient miséricordieux entres eux à tel point que même la bête lève son sabot de peur de piétiner son petit** ».

Ceci fait partie de la miséricorde, qu'en est-il alors de l'être humain à qui Allah Le Très-Haut a donné une raison et lui a donné un cœur et lui a donné une compréhension qu'il n'a pas donnée au reste des créatures ; il est donc le plus pur en termes de raison et le plus lourd en termes de portée.

Le résumé de ce hadîth se fait dans les points suivants :

- 1. Le caractère légiféré de questionner sur des sujets de la science religieuse et il n'est permis de questionner à ce sujet que le savant**
- 2. L'obligation d'avoir peur des péchés qui ont pour conséquence les châtiments dans la vie présente et dans la vie future et il y a parmi ces péchés des péchés qui sont majeurs et des péchés qui sont mineurs tout en mettant en évidence que les péchés majeurs sont un grand danger et donc il convient d'être sur ses gardes quant au fait de les commettre**
- 3. L'obligation de la bonté envers les parents et de manière plus spécifique la mère en raison de ce qu'elle a comme droits très importants mais le droit du père n'est lésé en rien**
- 4. La mise en évidence que la bonté envers les parents fait partie des causes les plus importantes d'entrée au Paradis.**

⁵ N.d.t : C'est-à-dire la miséricorde qu'Il a placée chez Ses serviteurs et qui est créée tandis que la Miséricorde qui est l'un de Ses Attributs, elle est relative à Son Essence Exalté soit-Il. La miséricorde divisée en ce nombre est donc la miséricorde relative aux Actes qui suit Sa Volonté Exalté soit-Il car elle est créée et peut se diviser. Quant à la Miséricorde qui est l'un de Ses Attributs, elle est liée à Son Essence Exalté soit-Il et ne peut être divisée (Cheikh Al-Itiôpî).

9) Abou Nou'aym nous a dit que Soufyân a dit que Hichâm bnou 'Ourwah a dit d'après son père qui dit : « **et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité** » {Al-Isrâ, 24} ; il dit : Ne te refuses pas à quelque chose qu'ils aiment ^[6].

L'explication de Cheikh Zayd bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Ceci fait partie de sens d'abaisser ses ailes et c'est que l'enfant ne se refuse pas à quelque chose que la mère aime ou que le père aime mais de plus il s'acquitte de leur besoin tant que ces besoins sont dans les limites de la Législation islamique, tant que cela ne sort pas des limites de la Législation d'Allah.

Qu'Allah fasse miséricorde à Ibn Kathîr qui dit dans exégèse de ce verset et de celui qui précède :

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: « Fi! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit »** » {Al-Isrâ, 23-24}.

Allah Le Très-Haut dit cela ordonnant son adoration Lui Seul sans rien Lui associer car le décret a ici le sens d'ordre.

Moujâhid dit : "Il a décrété" : C'est-à-dire : Il a enjoint. De même ont récité Oubayy bnou Ka'b et 'Abdoullâh bnou Mas'oud et Ad-Dahhâk bnou Mouzâhim : "wa waṣṣâ rabbouka allâ ta'boudou illâ iyâh" (et ton Seigneur a enjoint "N'adorez que Lui") et 'est pour cela qu'Il a joint à son adoration la bonté envers les parents et a dit (ce dont la traduction du sens est) : « **et (marquez) de la bonté envers les père et mère** » C'est-à-dire : Et Il a ordonné la bonté envers les père et mère comme Il a dit dans l'autre verset (dont la traduction du sens est) : « **Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination** » {Louqmân, 14}.

Et Sa parole : « **si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi ! »** » : C'est-à-dire ne leur fais pas

⁶ Chaîne de transmission authentique.

entendre une mauvaise parole et ce même si ce n'est que taaffîf (le fait de dire ouf en Arabe) qui est le degré le plus bas des mauvaises paroles.

« **et ne les brusque pas** » : C'est-à-dire : que n'émane pas de toi une action laide comme l'a dit 'Atâ bnou Abî Rabâh au sujet de la parole d'Allah « **et ne les brusque pas** » : C'est-à-dire ne secoue pas tes mains vers tes parents.

Et comme Il lui a interdit les mauvaises paroles et les actions laides, Il lui a ordonné de dire les bonnes paroles et de faire les belles actions et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) : « **mais adresse-leur des paroles respectueuses** » : C'est-à-dire des paroles douces, bonnes et belles avec politesse et respect.

« **et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité** » : C'est-à-dire sois humble envers eux par tes actions.

« et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde » » : C'est-à-dire pendant leur vieillesse et à leur mort « comme ils m'ont élevé tout petit ».

Chapitre de la rétribution aux parents

10) Qabîṣah a rapporté d'après Soufyân d'après Souhayl bnou Abî Ṣâlih d'après son père d'après Abou Hourayrah -qu'Allah l'agrée- que le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « **Un enfant ne pourra pas rétribuer son père sauf s'il le trouve à l'état d'esclave et donc le rachète puis l'affranchit** » ^[7].

L'explication de Cheikh Zayd bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Il y a dans ce ḥadîth une mise en évidence de la haute importance du droit du père. Quoique l'enfant fasse en termes de bienfaisance et de ce qui est convenable envers son père, il ne sera jamais capable de rétribuer son père ni sa mère mais il peut le rétribuer s'il le trouve esclave et dépense ce qu'il y a de plus cher afin de le l'affranchir de son état d'esclavage.

⁷ Authentique.

Ceci fait partie des meilleurs actes de bonté qu'un enfant peut faire envers son père et de même la mère mais de plus son droit est encore plus grand comme tu as pu le voir dans les textes précédents et Allah est Le plus savant.

11) Âdam nous a rapporté d'après Chou'bah d'après Sa'îd bnou Abî Bourdah qui dit : J'ai entendu mon père dire qu'il a vu Ibn 'Omar alors qu'un homme yéménite faisait le tawâf autour de la Ka'bah portant sa mère sur son dos et disant (ces vers de poésie) :

*Je suis pour elle sa monture dressée
Si sa monture qu'elle monte s'enfuit
Et bien moi je ne m'enfuirai pas* ^[8]

Puis il a dit : "Ô Ibn 'Omar ! Vois-tu que je lui montré ma gratitude, que je l'ai rétribuée ?". Il répondit : "Non. Même pas pour un seul gémissement ". Puis Ibn 'Omar fit le tawâf et arriva au maqâm et pria deux unités de prière puis dit : "Ô fils de Abou Mousâ ! Toutes les deux unités de prière expient ce qu'il y a devant elles" ^[9].

L'explication de Cheikh Zayd bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Il y a dans ce hadîth la mise en évidence du mérite de la bonté envers les parents comme les hadîths qui ont précédé que tu as pu voir et entendre dans ces cours et la mise en évidence que l'enfant quoiqu'il fasse comme actes de bonté et belles actions envers ses parents ou l'un de ses parents, il ne sera pas capable de les gratifier dans leurs droits mais l'affaire est comme l'a dit le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) : « **Cherchez l'exactitude ou rapprochez-vous en et réjouissez-vous !** ».

Il y a aussi dans ce hadîth la preuve de l'immense récompense des prières surérogatoires liées aux cinq prières (rawâtib) et non liées aux cinq prières (nawâfil).

⁸ N.d.t : C'est une métaphore pour exprimer sa grande obéissance envers sa mère et sa diligence à être bon envers elle et qu'il ne grogne pas ni se plaint d'être à son service.

⁹ Chaîne de transmission authentique.

Deux unités de prière que la personne prie la nuit ou le jour en plus de ses cinq prières obligatoires, Allah Le Très-Haut lui expie par cela ses péchés à l'exception des péchés majeurs et ces prières sont également une cause qu'elle se débarrasse de ces péchés majeurs car les bonnes actions font partir les mauvaises actions comme Allah a dit dans Sa parole (dont la traduction du sens est) : « **Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises** » {Houd, 114}. Et la bonne action amène la bonne action après elle et si la personne prend l'habitude de faire des bonnes actions, alors son mal diminue et son bien augmente.

Donc la prière avec ses prières obligatoires et ses prières surrogatoires sont une clé vers tout bien et cette prière est la meilleure des actions par lesquelles les serviteurs peuvent se rapprocher d'Allah Le Très-Haut ; les prières obligatoires et les prières surrogatoires car elles sont les meilleurs actes d'adoration en termes de récompense et qui reviennent en bien à la personne dans ce Bas-Monde et dans le barzakh^[10] et dans l'Au-Delà et cela après l'unicité du Seigneur des Mondes dans Sa Seigneurie et dans Sa Divinité et dans Ses Noms et Attributs.



¹⁰ N.d.t : Le barzakh est entre le temps où le défunt est mis dans la tombe et le Jour de la Résurrection. Donc, ceux qui ont été mis dans les tombes depuis l'époque d'Adam et après lui sont dans le barzakh jusqu'à maintenant et cela durera jusqu'au Jour de la Résurrection. De même pour les générations mortes après et cela génération après génération. Ceux qui meurent maintenant à notre époque sont au barzakh et continuent jusqu'à la Dernière Heure. Le barzakh c'est donc entre ta mort et la Dernière Heure. De même entre le décès des gens et la Dernière Heure, ils sont dans le barzakh jusqu'à ce qu'ils soient ressuscités. Lorsqu'ils seront ressuscités, le barzakh sera fini et ils se dirigeront vers le Jugement. (Ibn Bâz).